

**CE
23-09**

**30
MAI
2023**

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

NEVIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

Mardi 30 mai 2023, salle D-225, à 17 h, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
M. Michel Pineault - **ZOOM**
M. Robin Lavoie
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée
Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DRFMI (**sujets CE23-09.05 et CE23-09.06**)
Mme Vicky Boucher, directrice de la DRH (**sujets CE23-09.07 et CE23-09.08**)
DFCDI (**sujet CE23-09.04**)

23-09.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, M. François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

23-09.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Dornier, président, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

23-09.03 PROCÈS-VERBAUX DES 7^E ET 8^E RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE23-07 du 24 AVRIL ET CE23-08 DU 9 MAI 2023) : POUR ADOPTION

M. François Dornier, président, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Robin Lavoie, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les procès-verbaux tels qu'ils sont présentés.

23-09.04 CFMU/MISE À JOUR D'UN SIMULATEUR DE CHALOUPE DE SAUVETAGE : POUR ADOPTION

Le point a été présenté.

Le Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) offre des cours de survie en mer accrédités par Transports Canada (TC). Le CFMU a l'obligation de se conformer à la réglementation liée aux exercices pour les cours Aptitudes (TP-4957), Mise à niveau matelot et Mise à niveau officier.

Pour exécuter les exercices selon le règlement, le simulateur de Virtual Marine Technology inc. doit être mis à jour et actualisé grâce au nouveau module de canot de secours rapide – Fast Rescue Boat.

Le CFMU a ainsi procédé à l'analyse des solutions disponibles sur le marché et a fait le choix de poursuivre cette entente avec Virtual Marine Technology inc. puisque le produit répond efficacement au besoin. Cela permettra de minimiser les coûts d'actualisation en conservant une certaine partie de ses équipements.

CONSIDÉRANT que le CFMU a l'obligation de se conformer aux exigences de cours de TC selon la réglementation ;

CONSIDÉRANT que le volume des cours associés à cette réglementation occupe plus de 40 % des cours offerts ;

CONSIDÉRANT que le CFMU a l'obligation d'offrir aux marins québécois ces formations pour répondre adéquatement à sa mission ;

CONSIDÉRANT que l'analyse a permis de retenir la solution la plus optimale en fonction du prix et de la conformité aux exigences de la réglementation de TC pour ce simulateur.

Il est recommandé d'autoriser le Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) à procéder à la mise à jour des équipements actuels et d'ajouter le module Free Fall en complément du matériel nécessaire auprès de la compagnie Virtual Marine Technology inc. correspondant aux exigences de Transports Canada (TC) au montant de 175 505 \$ pour la mise à jour du simulateur de chaloupe et l'ajout du module du Canot de secours rapide –Fast Rescue Boat et de désigner Mme Geneviève Vézina, gestionnaire du CFMU, à signer le contrat No 9300-682, intervenant entre le Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) et Virtual Marine Technology inc. tel qu'il est présenté.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le (CFMU) à procéder à la mise à jour des équipements actuels et d'ajouter le module Free Fall en complément du matériel nécessaire auprès de la compagnie Virtual Marine Technology inc. correspondant aux exigences de Transports Canada (TC) au montant de 175 505 \$ pour la mise à jour du simulateur de chaloupe et l'ajout du module du Canot de secours rapide – Fast Rescue Boat et de désigner Mme Geneviève Vézina, gestionnaire du CFMU, à signer le contrat No 9300-682, intervenant entre le (CFMU) et Virtual Marine Technology inc., tel qu'il est présenté.

23-09.05 NOMINATION D'INSPECTEURS LOCAUX/APPLICATION DE LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DRFMI, présente le point.

La *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* crée des obligations pour le Collège. Certaines de ces obligations nécessitent la formation et le déploiement d'inspecteurs locaux.

Le rôle de l'inspecteur est de faire appliquer la *Politique pour un environnement sans fumée, sans cannabis et sans stupéfiants* adoptée par le conseil d'administration le 3 mars 2020 (CA 20-03.11).

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège de faire respecter la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* ;

CONSIDÉRANT la *Politique pour un environnement sans fumée, sans cannabis et sans stupéfiants* du Collège ;

CONSIDÉRANT l'absence d'un inspecteur local actuellement ;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir du conseil d'administration vers le comité exécutif pour la désignation de signataires de documents officiels ;

Il est recommandé d'autoriser M. René Desrosiers, coordonnateur des Terrains et bâtiments, à signer le formulaire de demande de nomination d'un inspecteur local, afin de procéder à la nomination de deux inspecteurs locaux avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser M. René Desrosiers, coordonnateur des Terrains et bâtiments, à signer le formulaire de demande de nomination d'un inspecteur local, afin de procéder à la nomination de deux inspecteurs locaux avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux.

23-09.06 ADDENDA DU BAIL ENTRE LE CÉGEP DE RIMOUSKI ET LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) L'ENFANT DU FLEUVE INC. : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DRFMI, présente le point.

Le Cégep de Rimouski loue au centre de la petite enfance (CPE) l'Enfant du fleuve inc. un emplacement d'une superficie de 5694,67 pieds carrés, situé dans l'aile G du Cégep de Rimouski, au 61, rue Sainte-Marie, Rimouski (Québec) G5L 4E1.

Le bail, d'une période de huit (8) ans, a commencé le 1^{er} jour de juillet 2017 et se terminera le 30^e jour de juin 2025.

Le CPE doit renouveler son permis auprès du ministère de la Famille et une des conditions est de fournir un bail pour la durée totale du permis, soit cinq (5) ans.

Le Cégep est favorable à cette demande et consent à faire un deuxième addenda au bail actuel se terminant en 2027 afin que le critère de durée du bail soit respecté.

CONSIDÉRANT que le CPE a signé un bail le 24 novembre 2017 avec le Cégep de Rimouski, étant propriétaire de l'immeuble où sont situés les locaux du locataire ;

CONSIDÉRANT que le CPE doit avoir un bail couvrant la durée totale du permis ;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski accepte de renouveler le bail pour une période de douze (12) mois débutant le 1^{er} juillet 2027 aux conditions énumérées à l'addenda numéro 2 ;

Il est recommandé d'autoriser madame Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, à signer l'addenda numéro 2 du bail avec le centre de la petite enfance l'Enfant du fleuve inc.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser madame Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, à signer l'addenda numéro 2 du bail avec le centre de la petite enfance l'Enfant du fleuve inc.

23-09.07 RECLASSIFICATION D'UN POSTE-CADRE À LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES (DAÉ) : POUR ADOPTION

Mme Vicky Boucher, directrice de la DRH, présente le point.

L'article 6.1.6 de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du cahier de gestion) prévoit que le changement de la classification attachée à un poste régulier est la responsabilité du comité exécutif. La décision doit s'appuyer non seulement sur un avis de la Direction des ressources humaines suite à une étude des tâches, mais aussi, principalement, sur l'intérêt et la pertinence pour le Collège de modifier la description du poste.

La DAÉ a procédé à une réorganisation administrative au sein de son service. Cette réorganisation touche principalement le poste de gestionnaire administratif, classe 4. Le poste en question a donc fait l'objet d'une demande de reclassification à titre de coordonnatrice, classe 6.

Comme prévu à la procédure de reclassification, le questionnaire d'analyse des tâches a été rempli. Suivant l'analyse, il appert que la nature du poste appartient à la classe d'emploi de niveau 6 puisque celui-ci comprend toutes les responsabilités et caractéristiques d'un poste de coordination.

CONSIDÉRANT la demande de reclassification dûment complétée ;

CONSIDÉRANT l'analyse des tâches en lien avec le guide de classement des postes de cadre pour le personnel d'encadrement des collèges d'enseignement général et professionnel en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des affaires étudiantes concernant les besoins et la pertinence de cette reclassification ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines, de la Direction des ressources financières et matérielles ainsi que de la Direction générale ;

Il est recommandé de procéder à la reclassification du poste de gestionnaire administratif classe 4 à la Direction des affaires étudiantes, afin qu'il devienne un poste de coordonnatrice, classe 6.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la reclassification du poste de gestionnaire administratif classe 4 à la Direction des affaires étudiantes, afin qu'il devienne un poste de coordonnatrice, classe 6.

23-09.08 RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE 2023 : POUR ADOPTION

Mme Vicky Boucher, directrice de la DRH, présente le point.

Le 1^{er} juin prochain, le Collège de Rimouski soulignera de façon spéciale les années de service de son personnel et plus particulièrement de celles et ceux qui ont cumulé 25 années à l'emploi du Collège. Cette année, elles et ils sont au nombre de trois.

De plus, 13 personnes ont pris leur retraite depuis la dernière Fête de la Reconnaissance ou la prendront d'ici le mois de septembre 2023. Toutes ces personnes seront honorées en mai 2023.

CONSIDÉRANT la demande de contribution importante de ces personnes à la bonne marche et au développement du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et du Centre matapédien d'études collégiales ;

CONSIDÉRANT que leur implication dans le milieu a contribué à l'atteinte des objectifs de notre établissement ;

CONSIDÉRANT les conditions dans lesquelles ces personnes ont parfois dû travailler et le dynamisme dont elles ont fait preuve ;

Il est recommandé de rendre un hommage particulier aux employées et employés qui œuvrent depuis 25 ans au Collège de Rimouski, de les remercier bien sincèrement pour leur contribution à la réalisation de la mission éducative du Collège et de souhaiter que ces gens continuent de faire bénéficier de la richesse de leurs expériences au Collège de Rimouski, de même qu'aux étudiantes et étudiants pendant plusieurs années.

Il est recommandé de remercier celles et ceux qui quittent le Cégep de Rimouski, l'Institut maritime du Québec et le Centre matapédien d'études collégiales et de leur souhaiter une heureuse retraite ou tout le succès escompté dans leurs nouveaux projets.

Il est recommandé de souligner la contribution de celles et ceux qui ont cumulé 10, 15, 20 et même 30 et 35 années de service.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de rendre un hommage particulier aux employées et employés qui œuvrent depuis 25 ans au Collège de Rimouski, les remercier sincèrement pour leur contribution au monde de l'éducation et souhaiter qu'elles et qu'ils continuent à faire bénéficier le Collège de Rimouski, de même que les étudiantes et étudiants, de la richesse de leur expérience pendant plusieurs années encore, de remercier celles et ceux qui quittent le Cégep de Rimouski, l'Institut maritime du Québec ou le Centre matapédien d'études collégiales et leur souhaiter une heureuse retraite et de souligner la contribution de celles et ceux qui ont cumulé 10, 15, 20 et même 30 et 35 années de service.

23-09.09 VARIA

Des échanges ont eu lieu entre les membres à huis clos.

23-09.10 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Le président
(M. François Dornier)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Myriam Michaud)